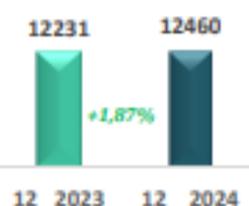


Communication financière

Le Conseil d'Administration de la Société Maghrébine de Crédit-bail « MAGHREBAIL », réuni le 14 Mars 2025 sous la présidence de Monsieur Azeddine GUESSOUS, a arrêté les comptes de l'exercice 2024 après avis sans réserve des Commissaires aux Comptes Fidaroc Grant Thornton et Hdid & Associés.

ENCOURS NET COMPTABLE En MDH



A fin Décembre 2024, l'encours net comptable de Maghrebail s'élève à 12.460 millions de dirhams, en hausse de 1.87 % par rapport à un an plus tôt. MAGHREBAIL maintient son positionnement avec une part de marché de 23,3%. Cet encours se répartit à raison de 65% pour les équipements et 35% pour les biens immobiliers.

CHIFFRE D'AFFAIRES En MDH



A fin Décembre 2024, MAGHREBAIL a réalisé un chiffre d'affaires de 4.127 millions de dirhams, en hausse de 6.77% par rapport au 31/12/2023

DOTATION AUX PROVISIONS DES CREANCES EN SOUFFRANCE En MDH



Au titre de l'exercice 2024, les dotations nettes aux provisions pour créances en souffrances s'établissent à 76.5 millions de dirhams contre 71.2 millions de dirhams une année auparavant. Par ailleurs, le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions est de 87,31% au 31/12/2024.

RESULTAT NET En MDH



Maghrebail affiche un résultat net de 135,634 millions de dirhams en augmentation de 6,12% par rapport à fin décembre 2023

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES En MDH



Le Conseil d'Administration propose de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, la distribution d'un dividende de 53 dirhams par action.

ACTIF (en milliers de dirhams)		
ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	127	41
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	130	159
- A vue	130	159
- A terme		
3. Créances sur la clientèle	18 311	15 437
- Crédits à la consommation	649	503
- Crédits à l'équipement	1 745	1 938
- Crédits immobiliers	15 917	12 996
- Autres crédits		
4. Créances acquises par affacturage		
5. Titres de transaction et de placement		
- Bons du Trésor et valeurs assimilées		
- Autres titres de créance		
- Titres de propriété		
6. Autres actifs (1)	221 199	132 982
7. Titres d'investissement		
- Bons du Trésor et valeurs assimilées		
- Autres titres de créance		
8. Titres de participation et emplois assimilés	17 534	17 534
9. Créances subordonnées		
10. Immobilisations données en crédit-bail et en location (2)	12 993 225	12 807 069
11. Immobilisations incorporelles (3)	4 990	2 870
12. Immobilisations corporelles (3)	17 812	10 049
Total de l'Actif	13 273 330	12 986 140

HORS BILAN (en milliers de dirhams)		
HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES	725 797	789 780
1. Engag. de financement donnés en faveur d'étab. de crédit et assimilés	12 379	7 717
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	713 419	782 063
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	1 415 041	1 295 255
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 415 041	1 295 255
9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
10. Titres vendus à réméré		
11. Autres titres à recevoir		

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (en milliers de dirhams)		
	31/12/2024	31/12/2023
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	4 299 032	4 001 942
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 252	1 354
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
4. Produits sur titres de propriété	1 518	1 374
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail (1)	4 294 980	3 997 917
6. Commissions sur prestations de service	1 281	1 297
7. Autres produits		
II. CHARGES D'EXPLOITATION	3 921 415	3 669 818
8. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	309 612	299 711
9. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle		
10. Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	92 072	59 434
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail (2)	3 516 353	3 308 126
12. Autres charges bancaires	3 377	2 547
III. PRODUIT NET	377 618	332 124
13. Produits d'exploitation non bancaire (3)	3 757	3 497
14. Charges d'exploitation non bancaire (4)	201	477
IV. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	99 339	87 489
15. Charges de personnel	44 694	39 999
16. Impôts et taxes	2 991	2 464
17. Charges externes	47 143	39 274
18. Autres charges générales d'exploitation	2 063	4 365
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 449	1 386
V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	168 069	201 340
20. Dotations aux provisions pour créances en souffrance	158 069	179 808
21. Pertes sur créances irrécouvrables		
22. Autres dotations aux provisions	10 000	21 532
VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	117 041	181 758
23. Reprises de provisions pour créances en souffrance	102 309	127 317
24. Récupérations sur créances amorties		
25. Autres reprises de provisions	14 732	54 441
VII. RESULTAT COURANT	230 806	228 073
26. Produits non courants	9 701	14 703
27. Charges non courantes	11 834	27 442
VIII. RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	228 673	215 334
28. Impôts sur les résultats	93 039	87 526
IX. RESULTAT NET DE L'EXERCICE	135 634	127 808
TOTAL PRODUITS	4 429 531	4 201 900
TOTAL CHARGES	4 293 897	4 074 092
RESULTAT NET	135 634	127 808

PASSIF (en milliers de dirhams)		
PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 831 237	8 779 739
- A vue	1 040 103	1 769 651
- A terme	6 791 134	7 010 088
3. Dépôts de la clientèle	179 609	110 847
- Comptes à vue créditeurs		
- Comptes d'épargne		
- Dépôts à terme		
- Autres comptes créditeurs	179 609	110 847
4. Titres de créance émis	3 426 532	2 361 134
- Titres de créance négociables	3 426 532	2 361 134
- Emprunts obligataires		
- Autres titres de créance émis		
5. Autres passifs (4)	495 586	455 947
6. Provisions pour risques et charges	186 983	191 515
7. Provisions réglementées		
8. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9. Dettes subordonnées		
10. Ecarts de réévaluation		
11. Réserves et primes liées au capital	415 158	415 158
12. Capital	138 416	138 416
13. Actionnaires. Capital non versé (-)		
14. Report à nouveau (+/-)	464 173	405 574
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	135 634	127 808
Total du Passif	13 273 330	12 986 140

ETAT DES SOLDES DE GESTION (en milliers de dirhams)		
	31/12/2024	31/12/2023
1.+ Intérêts et produits assimilés	1 252	1 354
2.- Intérêts et charges assimilés	401 684	359 146
MARGE D'INTERET	- 400 432	- 357 791
3.+ Produits sur immobilisations en crédit-bail	4 294 980	3 997 917
4.- Charges sur immobilisations en crédit-bail (*)	3 516 353	3 308 126
Résultat des opérations de crédit-bail	778 627	689 791
5.+ Commissions perçues	1 281	1 297
6.- Commissions servies	3 280	2 466
Marge sur commissions	- 1 999	- 1 169
7.+ Résultat des opérations sur titres de transaction		
8.+ Résultat des opérations sur titres de placement		
9.+ Résultat des opérations de change		
10.+ Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché		
11.+ Divers autres produits bancaires	1 518	1 374
12.- Diverses autres charges bancaires	97	81
PRODUIT NET	377 618	332 124
13.+ Résultat des opérations sur immobilisations financières		
14.+ Autres produits d'exploitation	3 757	3 497
15.- Autres charges d'exploitation	201	477
16.- Charges générales d'exploitation	99 339	87 489
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	281 835	247 655
17.+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	- 55 761	- 52 492
18.+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	4 732	32 909
RESULTAT COURANT	230 806	228 073
RESULTAT NON COURANT	- 2 133	- 12 739
19.- Impôts sur les résultats	93 039	87 526
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	135 634	127 808

(*) Ce poste correspond aux amortissements des immobilisations données en crédit-bail

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		
	31/12/2024	31/12/2023
± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	135 634	127 808
20.+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles (*)	2 449	1 386
21.+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
22.+ Dotations aux provisions pour risques généraux		
23.+ Dotations aux provisions réglementées		
24.+ Dotations non courantes		
25.- Reprises de provisions	14 732	41 969
26.- Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		40
27.- Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
28.- Plus-values de cession des immobilisations financières		
29.+ Moins-values de cession des immobilisations financières		
30.- Reprises de subventions d'investissement reçues		
± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	123 351	87 185
31.- Bénéfices distribués	69 209	69 209
± AUTOFINANCEMENT	54 142	17 976

(*) Ce poste correspond aux amortissements des immobilisations à usage société



Aux Actionnaires de la société
MAGHREBAIL S.A.
45, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société MAGHREBAIL S.A. (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.153.382.759,77 MAD dont un bénéfice net de 135.633.861,50 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société MAGHREBAIL S.A. au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose MAGHREBAIL S.A. à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. MAGHREBAIL S.A. constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2024, l'encours net des immobilisations données en Crédit-bail s'élève à MMAD 12.993, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 1.800.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux immobilisations données en Crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit :

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par MAGHREBAIL S.A. et pris connaissance des principales conclusions du dispositif de gouvernance des risques de la société.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par MAGHREBAIL S.A. ;
- Revoir la classification des créances relatives aux immobilisations données en crédit-bail ;
- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 20 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

Pour accéder au RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024 :

<https://www.maghrebail.ma/publication/2024/RAPPORT%20ANNUEL%202024.pdf>

